



الجامعة الملكية المغربية للجيدو و فنون الحرب المشابهة

FEDERATION ROYALE MAROCAINE DE JUDO ET ARTS MARTIAUX ASSIMILES

Casablanca, le 23 Septembre 2015

CIRCULAIRE N°3

- AUX PRESIDENTS :
- COMITES NATIONAUX
 - DES LIGUES REGIONALES
 - COMMISSIONS NATIONALES
 - ASSOCIATIONS DE JUDO ET DES A.M.A

Objet : Nouvelles dispositions

Mesdames et Messieurs,

Dans le cadre des reformes adoptées par la Fédération Royale Marocaine de Judo et Arts Martiaux Assimilés pour la nouvelle saison sportive 2015/2016 et pour une bonne gouvernance aux niveaux financier et administratif, il a été décidé de mettre en œuvre les mesures suivantes :

- Le règlement des différents paiements par les associations notamment les frais d'affiliation, l'obtention de licence, les cotisations annuelles du renouvellement d'adhésion, l'obtention des passeports sportifs, les différents diplômes et certificats et tout autre opération financière ne peut être effectué que par virement bancaire (ni espèces, ni chèques).
- Le règlement par la Fédération de diverses indemnités notamment aux arbitres, aux organisateurs, aux membres fédéraux, aux entraîneurs, aux athlètes des équipes nationales et tout autre paiement ne peut également s'effectuer que par le biais de la banque.
- La gestion des licences s'effectuera comme suit :
 - Le règlement s'effectue auprès du compte bancaire de la Fédération.
 - L'envoi à la fédération par voie électronique du bordereau d'assurance assorti du reçu de paiement à la banque.
 - La ou les personnes dont les noms sont mentionnés sur le bordereau d'assurance seront assurées 72 heures, (jours ouvrables) après la réception du courrier par la Fédération.
 - Les vignettes comportant le nom et prénom de l'adhérent et le numéro du passeport sportif et les bordereaux cachetés peuvent être récupérées soit au siège de la Fédération ou seront envoyés aux secrétaires généraux des ligues.
 - Chaque association peut consulter sur le site internet de la Fédération le nom de ses adhérents dont la licence est en règle.
- Le siège de la Fédération sera ouvert à ses adhérents du mardi matin au jeudi soir et aucune visite n'y peut s'effectuer le lundi et le Vendredi.
- Tous les communiqués les notes et les circulaires seront adressés par la fédération aux ligues, aux associations et aux adhérents par voie électronique à l'adresse e mail de ces derniers et seront également diffusées sur le site internet de la Fédération et font foi de leurs réceptions par les destinataires.

LE SECRETAIRE GENERAL

BENBADA/Boubkeur

